



AVIS DE COURSE

TROPHEE DES GLENAN 2024

Du 15 au 16 juin 2024

www.clubdelavalleedesfous.com

Avec le soutien de nos partenaires :



| by |



FINISTÈRE



TROPHEE DES GLENAN 2024

Club de la Vallée des Fous – Port La Forêt

Grade 5B – du 15 au 16 juin 2024 à Port La Forêt – La Forêt Fouesnant

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

1. REGLES :

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) :

Les IC seront disponibles **le 14 juin 2024 à partir de 18h00** sur le site internet du Club de la Vallée des Fous.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au club house du Club de la Vallée des Fous.

3. COMMUNICATION :

[NP][DP] Toutes les communications extérieures sont autorisées sauf les communications pouvant aider un concurrent dans le domaine de la stratégie de course, du routage et/ou de la réception de données météorologiques. Aucune information concernant les concurrents ne doit être transmise à un concurrent ou un groupe de concurrents, sauf lorsqu'elle émane de la direction de course.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

4.1. Admissibilité

L'épreuve est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e, 4e ou 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur,
- pour la catégorie monocoque habitable, à tous les bateaux du système à handicap OSIRIS d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 5.5 mètres,
- aux caravelles.

A noter que des classements monotypes pourront être réalisés dès que 5 bateaux d'une classe seront engagés.

4.2. Inscriptions

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail au CVF (clubdelavalleedesfous@gmail.com) au plus tard le 09/06/2024 pour pouvoir profiter du repas des équipiers du samedi soir. Au-delà de cette date, les frais d'inscription seront inchangés mais, pour des raisons évidentes d'organisation du traiteur, il ne sera pas possible de participer au repas.

Les frais d'inscriptions seront à régler sur place lors de la confirmation d'inscription qui se déroulera le vendredi 14 juin 2024 de 17h00 à 19h00 au club house du CVF à Port La Forêt.

A Noter qu'aucune inscription ne sera réalisée les jours de courses. En cas d'impossibilité d'être présent le vendredi 14 juin, il est demandé d'envoyer par mail (clubdelavalleedesfous@gmail.com) la fiche d'inscription entièrement renseignée et d'envoyer un chèque à l'ordre du CVF pour confirmer l'inscription avant le 9 juin. En cas d'annulation de l'épreuve, le chèque sera réexpédié à son émetteur

4.3. Documents exigibles à l'inscription pour les concurrents :

- Concurrent majeur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « pratiquant » ,
- Concurrent mineur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « adhésion » ou « pratiquant ». Dans ces deux derniers cas, la licence devra t-être accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et d'une autorisation parentale,
- Concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, étrangers ou français résidant à l'étranger :
 - ✓ un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - ✓ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - ✓ pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité du voilier.

5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits sont les suivants :

Classe	Montant de l'inscription par bateau
Caravelle	50€
Habitables	100€

Le tarif comprend le repas des équipages du samedi soir au club house pour tous les membres d'équipages engagés.

5.2. Autres frais :

Les personnes non-équipiers souhaitant participer au repas des équipages doivent s'inscrire préalablement et régler la somme de 20€ lors des inscriptions (gratuit pour les enfants de moins de 15 ans).

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription :

Date	De	À
14 juin 2024	17h00	19h00

7.2. Jours de course :

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Samedi 15 juin	10h30	Toutes
Dimanche 16 juin	9h30	Habitables,
Dimanche 16 juin	10h00	Caravelles

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00 pour les voiliers habitables. Pour les caravelles, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 15 juin 8h30. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers, construits ou de type run de vitesse.

Le dimanche 16 juin, si les conditions météo le permettent, le parcours sera :

- le grand tour des Glénan pour les voiliers présentant un rating OSIRIS supérieur ou égal à 15,
- le petit tour des Glénan pour les voiliers ayant un rating inférieur à 15. A noter que le petit tour des Glénan est également ouvert aux navires de rating supérieur.

Si les conditions météo l'imposent, le comité de course pourra modifier les parcours.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

- Classement monotype :

Un classement monotype pourra être réalisé dès qu'au moins 5 bateaux monotypes d'une série seront engagés

- Classement « double » :

Un classement spécifique pour navigation en double pourra être réalisé dès qu'au moins 5 bateaux présentant un équipage de 2 personnes seront engagés.

12. IDENTIFICATION DES BATEAUX

Un bateau peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification avant la première course.

13. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Port La Forêt.

14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2. Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

Des prix seront distribués

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le port des brassières de sécurité est obligatoire pour tous les équipiers.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Club de la Vallée des Fous : clubdelavalleedesfous@gmail.com

ANNEXE HORAIRES DES MAREES

Concarneau

Vendredi 14 Juin 2024

UTC+2 Semaine 24

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Premier quartier de lune

Coucher du soleil : 22h10

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	41	05h17	06h05	01h00	2,01m	1,77m	0,15m	0,44m	0,89m
PM		11h22		01h02	3,78m	1,63m	0,14m	0,41m	0,82m
BM	39	17h36	06h04	01h00	2,15m	1,77m	0,15m	0,44m	0,89m
PM		23h40		01h00	3,92m	1,77m	0,15m	0,44m	0,89m

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Samedi 15 Juin 2024

UTC+2 Semaine 24

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 22h11

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	38	06h16	06h13	01h02	2,09m	1,69m	0,14m	0,42m	0,85m
PM		12h29		01h01	3,78m	1,61m	0,13m	0,40m	0,81m
BM		18h38	06h09	01h01	2,17m				

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Dimanche 16 Juin 2024

UTC+2 Semaine 24

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h14

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 22h11

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	39	00h44	06h33	01h05	3,89m	1,80m	0,15m	0,45m	0,90m
BM		07h17		01h02	2,09m	1,78m	0,15m	0,45m	0,89m
PM	40	13h33	06h03	01h00	3,87m	1,75m	0,15m	0,44m	0,88m
BM		19h36		01h00	2,12m				

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Horaires des marées - <https://maree.info> © 2002-2024 - Mise à jour le 28 septembre 2023

D'après les prédictions des marées officielles © SHOM - mise à jour 06/2016 - Licence n°20/2015 - webmaster@frbateaux.net